



LIVRE DES RÈGLEMENTS TIR À L'ARC CANADA

Sommaire des Changements

Version 2025.03.07 -FR

Version : 2024.01.25

Version : 2025.03.07

TAC 2.2.5

Au Canada, la publicité du tabac, des produits de vapotage, du cannabis et d'autres fournisseurs ou fabricants de substances contrôlées et la commandite (que ce soit sur le site de la compétition ou dans toute activité ou tout matériel publicitaire) sont strictement interdits. Aucun(e) athlète ne peut afficher le logo d'une entreprise ou d'une organisation liée au tabac ou au cannabis sur le terrain de jeu, le champ d'entraînement ou toute autre zone désignée ou associée au tournoi.

TAC 2.2.5.1

Au Canada, la commandite d'alcool est autorisée dans le cadre de grands événements de TAC, sous réserve des restrictions suivantes :

- Les athlètes ne peuvent pas afficher la marque d'un commanditaire d'alcool personnel sur le terrain de jeu ou d'entraînement.
- L'affichage de logos/publicités de marques d'alcool n'est autorisé que dans les zones d'inscription ou dans la zone réservée aux spectateurs et les affiches publicitaires (numériques ou imprimées).

Version : 2024.02.05

TAC 3.5. STRUCTURES DE GESTION - CHAMPIONNATS CANADIENS

Version : 2025.03.07

TAC 3.5. STRUCTURES DE GESTION - CHAMPIONNATS CANADIENS ET ÉVÉNEMENTS MAJEURS

DRAFT

Version : 2024.02.05

TAC 3.5.4

Tir à l'arc Canada désignera un délégué technique responsable de superviser les aspects techniques de chaque championnat de Tir à l'arc Canada, et d'aider le comité d'organisation du tournoi en ce qui concerne tous les aspects techniques du déroulement de la compétition.

Version : 2025.03.07

TAC 3.5.4

Tir à l'arc Canada désignera un délégué technique responsable de superviser les aspects techniques de chaque ~~championnat~~ **événement majeur** de Tir à l'arc Canada, et d'aider le comité d'organisation (CO) du tournoi en ce qui concerne tous les aspects techniques du déroulement de la compétition.

DRAFT

Version : 2024.02.05

TAC 3.5.4.1

en plus de l'article 3.5.4.1, le délégué technique Tir à l'arc Canada doit :

- Être en contact permanent avec le CO, de l'attribution de l'événement jusqu'à la fin de l'événement (téléconférences ou réunions mensuelles);
- Effectuer une visite du site avant l'événement, au plus tard six semaines avant le début de l'événement;
- S'assurer que tous les formulaires d'inscription et logos sont corrects;
- S'assurer que le comité d'organisation est conscient de toutes ses responsabilités;
- S'assurer que tous les délais sont respectés;
- Superviser la mise en place de la Coupe Fred Usher;
- Superviser les événements du Grand Prix;
- S'assurer que le terrain de tir est configuré et que le placement des cibles est correctement disposé pour les différentes catégories;
- Superviser le pointage et le rapport des résultats.

Version : 2025.03.07

TAC 3.5.4.1

en plus de l'article 3.5.4.1, le délégué technique Tir à l'arc Canada doit :

- Être en contact permanent avec le CO, de l'attribution de l'événement jusqu'à la fin de l'événement (téléconférences ou réunions mensuelles);
- Effectuer une visite du site avant l'événement, au plus tard six semaines avant le début de l'événement, si jugée nécessaire;
- S'assurer que tous les formulaires d'inscription et logos sont corrects;
- S'assurer que le comité d'organisation est conscient de toutes ses responsabilités;
- S'assurer que tous les délais sont respectés;
- Superviser la mise en place de la Coupe Fred Usher;
- Superviser les événements du Grand Prix;
- S'assurer que le terrain de tir est configuré et que le placement des cibles est correctement disposé pour les différentes catégories;
- Superviser le pointage et le rapport des résultats.

Version : 2024.02.05

TAC 3.5.6

Le comité d'organisation doit soumettre un rapport d'étape des préparations, à chaque réunion du conseil d'administration entre la date d'attribution du Championnat et le Championnat.

Version : 2025.03.07

TAC 3.5.6

Le comité d'organisation doit rencontrer régulièrement le délégué technique ou le personnel de Tir à l'arc Canada afin de soumettre un rapport d'étape des préparations.

DRAFT

Version : 2024.02.05

TAC 3.5.8.

Le comité d'organisation sera responsable, en accord avec Tir à l'arc Canada, de la nourriture, de l'hébergement et du transport local nécessaire pour les juges, dont le coût sera pris en charge par Tir à l'arc Canada. Le CO devrait tenter de négocier des chambres gratuites pour couvrir en partie l'hébergement des juges.

Tir à l'arc Canada est responsable de tous les frais liés au DT, à l'exclusion du transport vers et depuis le site et vers et depuis l'aéroport.

Version : 2025.03.07

TAC 3.5.8.

Le comité d'organisation sera responsable, en accord avec Tir à l'arc Canada, ~~de la nourriture~~, de l'hébergement et du transport local nécessaire pour les juges, dont le coût sera pris en charge par Tir à l'arc Canada. Le CO doit **organiser et prendre en charge les frais d'hébergement** et tenter de négocier des chambres gratuites pour couvrir en partie l'hébergement des juges.

Tir à l'arc Canada est responsable de tous les frais liés au DT, à l'exclusion du transport vers et depuis le site et vers et depuis l'aéroport.

Version : 2024.02.05

Version : 2025.03.07

TAC 3.13.9 PANEL DE COMPÉTITION (NOUVEAU EN 2025)**TAC 3.13.9.1**

Un panel de compétition composé d'un maximum de trois (3) membres sera responsable d'adresser tout cas observé ou toute plainte de conduite antisportive ou toute autre violation du Code de Conduite (le « Code ») qui survient dans le cadre d'un événement enregistré de Tir à l'arc Canada. Pour les événements majeurs, le président du panel de compétition sera identifié par les organisateurs avant l'activité et devrait être publié dans tout matériel de compétition fourni aux participants. Pour tous les autres événements, le (ou la) président(e) du panel de compétition peut être le (ou la) juge en chef, le (ou la) délégué(e) technique ou le (ou la) directeur(trice) de tir.

TAC 3.13.9.2

Quand un incident a été observé par un(e) juge, un(e) délégué(e) technique, un(e) directeur(trice) de tir ou un membre du comité d'organisateur, ou qu'une plainte a été déposée auprès de l'un(e) d'entre eux, l'incident ou la plainte sera porté(e) à l'attention du (ou de la) président(e) du panel de compétition ou de son (ou sa) représentant(e).

Le (ou la) président(e) peut nommer, à sa discrétion, jusqu'à deux personnes impartiales et compétentes supplémentaires pour déterminer si une violation du code de conduite a eu lieu. Les membres du panel de compétition ne doivent pas être impliqués en tant que sujet de la plainte ou de l'infraction observée et peuvent être identifiés à partir de la liste suivante (sans ordre particulier et non limitée à ce qui suit) :

- Un(e) juge qui est présent(e), mais qui ne participe pas à la compétition ou ne fait pas office de juge;
- Un membre compétent du personnel ou un directeur de Tir à l'arc Canada, d'une association provinciale ou d'un club;
- Un(e) entraîneur(e) compétent(e);
- Un(e) adversaire impartial et compétent(e) qui n'est pas impliqué(e) dans l'infraction commise ou observée.

TAC 3.13.9.3

Le panel de compétition utilise la procédure suivante pour traiter l'incident ou la plainte en question :

- Les membres du panel de compétition interrogeront et recueilleront les déclarations de tous les témoins, y compris les officiels, qui ont observé l'infraction présumée.
- Le panel de compétition tentera d'obtenir une déclaration de la personne ou des personnes accusées de l'infraction présumée.
- Les parties impliquées ont aussi le droit de soumettre au panel de compétition tout élément de preuve pertinent. Il peut s'agir entre autres, de noms de témoins, de preuves documentaires potentielles ou de preuves provenant d'autres médias (par exemple, des photos, des captures d'écran, des vidéos ou d'autres enregistrements).
- Le panel de compétition rendra une décision et déterminera une pénalité possible. Le panel de compétition peut se référer au Code de Conduite de Tir à l'arc Canada et/ou provincial et à la Politique de plaintes et de discipline dans la détermination d'une pénalité.
- Le (ou la) président(e) du panel de compétition informera toutes les parties de la décision, qui peut prendre la forme d'une sanction disciplinaire ou d'un rejet de la plainte.
- La mesure disciplinaire en compétition ou la sanction imposée par le panel de compétition n'empêche pas une personne de faire face à d'autres procédures disciplinaires en vertu des politiques de Tir à l'arc Canada ou de l'OPTS concernée.

TAC 3.13.9.4

La sanction déterminée par le panel de compétition peut inclure l'un des éléments suivants, individuellement ou en combinaison :

- Avertissement oral ou écrit;
- Réprimande écrite;
- Expulsion de l'événement;
- Toute autre sanction appropriée déterminée par le panel de compétition.

TAC 3.13.9.5

Le panel de compétition n'a pas le pouvoir de déterminer une pénalité qui dépasse la durée de l'événement. Toutefois, toute politique applicable de l'organisation hôte peut être mise en œuvre pour les événements ultérieurs.

TAC 3.13.9.6

Un rapport écrit complet de l'incident ou de la plainte et de la décision du panel de compétition sera soumis au Club, à l'OPTS et à Tir à l'arc Canada par le président du panel de compétition après la conclusion de l'événement. Si le panel de compétition a jugé que l'infraction était plus qu'une infraction mineure, un rapport devrait être fait au tiers indépendant de Tir à l'arc Canada ou aux autorités locales. Une plainte et d'autres mesures disciplinaires peuvent alors être appliquées conformément à la Politique en matière de discipline et de plaintes, si nécessaire.

TAC 3.13.9.7

La décision du panel de compétition est définitive et ne peut faire l'objet d'aucun appel.

TAC 3.13.9.8

Un incident ou une plainte rapporté au panel de compétition pendant un événement n'empêche pas d'autres personnes de rapporter le même incident à leur OPTS, Tir à l'arc Canada ou Sport sans Abus pour qu'il soit traité comme une plainte formelle en vertu de la Politique en matière de discipline et de plaintes.

DRAFT

Version : 2024.02.05

TAC 3.18.7.1 Championnats canadiens de tir sur cible en plein air

Les Championnats canadiens de tir sur cible en plein air se déroulera selon le format suivant :

- Entraînement officiel et inspection de l'équipement, suivis de la Coupe Fred Usher (jour 1)
- Qualifications (jour 2) :
 - Une (1) ronde 720 de qualification/classement individuelle :
Conformément aux articles TAC 4.5.1.5 à TAC 4.5.1.7 et à l'article 13.4., Livre 3.
- Éliminatoires et finales (jour 3) :
 - Épreuve de Duels individuels
 - Conformément à l'article TAC 4.5.1.4. et à l'article 13.4., Livre 3.
 - Pas de coupure, tous les concurrents avancent aux éliminatoires.
 - Les éliminatoires et les duels de médailles ne seront organisés que pour les catégories comptant trois(3) concurrents ou plus.
 - Les médailles seront attribuées en fonction des résultats obtenus dans les qualifications des catégories comptant moins de trois concurrents.
- Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour les Championnats de tir à l'arc sur cible s'appliquent, sauf les divisions exclues (voir l'article TAC 3.21)
- Toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada, à l'exception de la catégorie U10, s'appliquent.

Voir l'annexe TAC 3.2 du Règlement des Championnats canadiens de tir en plein air pour plus d'informations.

Version : 2025.03.07

TAC 3.18.7.1 Championnats canadiens de tir sur cible en plein air

Les Championnats canadiens de tir sur cible en plein air se déroulera selon le format suivant :

- Entraînement officiel et inspection de l'équipement, suivis de la Coupe Fred Usher (jour 1)
- Qualifications (jour 2) :
 - Une (1) ronde 720 de qualification/classement individuelle :
 - Conformément aux articles TAC 4.5.1.5 à TAC 4.5.1.7 et à l'article 13.4., Livre 3.
Les para-athlètes classés dans une catégorie paratir à l'arc participeront à la ronde de qualification selon les règles de Para Archery
- Éliminatoires et finales (jour 3) :
 - Épreuve de Duels individuels
 - Conformément à l'article TAC 4.5.1.4. et à l'article 13.4., Livre 3.
 - Pas de coupure, tous les concurrents avancent aux éliminatoires.
 - Les éliminatoires et les duels de médailles ne seront organisés que pour les catégories comptant trois (3) concurrents ou plus.
Les médailles seront attribuées en fonction des résultats obtenus dans les qualifications des catégories comptant moins de trois concurrents.
Pour toute catégorie de paratir à l'arc comptant moins de trois concurrents :
 - Les médailles seront attribuées pour les catégories de para archerie en fonction de la ronde de qualification.
 - Les para-athlètes classés seront classés et participeront aux éliminatoires de la catégorie d'équipement non para équivalente.
- Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour les Championnats de tir à l'arc sur cible s'appliquent, sauf les divisions exclues (voir l'article TAC 3.21)
- Toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada, à l'exception de la catégorie U10, s'appliquent.
- Les athlètes doivent être âgés d'au moins 10 ans au 31 décembre de l'année de compétition en cours.

Voir l'annexe TAC 3.2 du Règlement des Championnats canadiens de tir en plein air pour plus d'informations.

Version : 2024.02.05

TAC 3.18.7.2 Championnats canadiens Parcours en campagne

Les Championnats canadiens de tir en campagne se dérouleront selon le format suivant :

- Qualifications :
 - Deux rondes de tir en campagne modifiées :
 - Un parcours non marqué de 12 cibles ou un module, conformément à l'article 8.1.1.9. Module pour le parcours non marqué;
 - Un parcours marqué de 12 cibles ou un module, conformément à l'article 8.1.1.10. Module pour le parcours marqué;
 - Les deux épreuves sont tirées le même jour.
- Éliminatoires :
 - Consistent en des duels individuels selon les articles TAC 4.5.3.3.2 à TAC 4.5.3.3.7.
- Finales :
 - Consistent en des duels de finales conformément aux articles TAC 4.5.3.3.8, TAC 4.5.3.3.8.1 et TAC 4.5.3.3.8.2.
 - Les duels de finales ne seront organisés que pour les catégories comptant trois (3) concurrents ou plus.
 - Les médailles seront attribuées en fonction des résultats obtenus dans la ronde de qualification des catégories comptant moins de trois concurrents.
- Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour les Championnats de tir à l'arc en campagne s'appliquent sauf les divisions exclues (voir l'article TAC 3.21);
- Toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada, à l'exception de la catégorie U10, s'appliquent;
- Sauf indication contraire, les Championnats canadiens de tir en campagne se déroule selon les règles pour le tir en campagne de la World Archery telles qu'elles se trouvent dans les Livres 2 et 4.

Voir l'annexe TAC 3.3 Règlement des Championnats canadiens en campagne pour plus d'informations.

Version : 2025.03.07

TAC 3.18.7.2 Championnats canadiens Parcours en campagne

Les Championnats canadiens de tir en campagne se dérouleront selon le format suivant :

- Qualifications :
 - Deux rondes de tir en campagne modifiées :
 - Un parcours non marqué de 12 cibles ou un module, conformément à l'article 8.1.1.9. Module pour le parcours non marqué;
 - Un parcours marqué de 12 cibles ou un module, conformément à l'article 8.1.1.10. Module pour le parcours marqué;
 - Les deux épreuves sont tirées le même jour.
- Éliminatoires :
 - Consistent en des duels individuels selon les articles TAC 4.5.3.3.2 à TAC 4.5.3.3.7.
- Finales :
 - Consistent en des duels de finales conformément aux articles TAC 4.5.3.3.8, TAC 4.5.3.3.8.1 et TAC 4.5.3.3.8.2.
 - Les duels de finales ne seront organisés que pour les catégories comptant trois (3) concurrents ou plus.
 - Les médailles seront attribuées en fonction des résultats obtenus dans la ronde de qualification des catégories comptant moins de trois concurrents.
- Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour les Championnats de tir à l'arc en campagne s'appliquent sauf les divisions exclues (voir l'article TAC 3.21);
- Toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada, à l'exception de la catégorie U10, s'appliquent;
- **Les athlètes doivent être âgés d'au moins 10 ans au 31 décembre de l'année de compétition en cours.**
- Sauf indication contraire, les Championnats canadien de tir en campagne se déroulent selon les règles pour le tir en campagne de la World Archery telles qu'elles se trouvent dans les Livres 2 et 4.

Voir l'annexe TAC 3.3 Règlement des Championnats canadiens en campagne pour plus d'informations.

Version : 2024.02.05

TAC 3.18.7.8

Le tournoi postal en salle est une compétition en salle multisites sur une longue durée avec les formats suivants :

- Une série de rondes 300 canadiennes tirées dans plusieurs clubs :
 - Les résultats sont soumis chaque semaine;
 - La moyenne des six meilleurs pointages de chaque athlète ou équipe est utilisée pour déterminer les prix.
- Il y a trois événements :
 - Épreuve individuelle par classe — les athlètes participent dans toutes les divisions reconnues pour des médailles
 - Épreuve individuelle par classe de tournoi postal — les athlètes participent pour des prix dans chaque classe de tournoi postal attribuée uniquement en fonction du pointage obtenu lors d'une saison précédente; indépendamment de la division d'équipement, d'âge ou de sexe. Un total de sept médailles d'or sont à gagner;
 - Épreuve par équipe de club — les athlètes participent par équipes de catégories mixtes pour les médailles par équipe.

Version : 2025.03.07

TAC 3.18.7.8

Le tournoi postal en salle est une compétition en salle multisites sur une longue durée avec les formats suivants :

- Une série de rondes 300 canadiennes tirées dans plusieurs clubs :
 - Les résultats sont soumis chaque semaine;
 - La moyenne des six meilleurs pointages de chaque athlète ou équipe est utilisée pour déterminer les prix.
- Il y a trois événements :
 - Épreuve individuelle par classe — les athlètes participent dans toutes les divisions reconnues pour des médailles
 - Épreuve individuelle par classe de tournoi postal — les athlètes participent pour des prix dans chaque classe de tournoi postal attribuée uniquement en fonction du pointage obtenu lors d'une saison précédente; indépendamment de la division d'équipement ~~et de l'âge ou de sexe~~. Des médailles d'or seront décernées pour chaque sexe; Un total de 7 14 médailles d'or (sept (7) par sexe) sont à gagner;
 - Épreuve par équipe de club — les athlètes participent par équipes de catégories mixtes pour les médailles par équipe.

Version : 2024.02.05

TAC 3.18.7.9 Tournoi postal en plein air

Le tournoi postal en plein air est une compétition multisite en plein air, disputée sur une longue période, selon les formats suivants :

- Une série de rondes 720, tirées dans divers clubs :
 - Les résultats sont soumis toutes les semaines;
 - La moyenne des six (6) meilleurs pointages de chaque concurrent ou équipe sert à déterminer les prix.
- Il y a deux épreuves, qui se déroulent simultanément :
 - une épreuve individuelle par catégorie - les athlètes concourent dans toutes les divisions reconnues pour des médailles;
 - les athlètes concourent pour les prix dans chaque classe du tournoi postal, qui leur est attribuée uniquement en fonction du pointage qu'ils ont obtenu, peu importe leur division d'équipement, leur âge ou leur sexe. Au total, sept (7) médailles d'or sont attribuées.

Version : 2025.03.07

TAC 3.18.7.9 Tournoi postal en plein air

Le tournoi postal en plein air est une compétition multisite en plein air, disputée sur une longue période, selon les formats suivants :

- Une série de rondes 720, tirées dans divers clubs :
 - Les résultats sont soumis toutes les semaines;
 - La moyenne des six (6) meilleurs pointages de chaque concurrent ou équipe sert à déterminer les prix.
- Il y a deux épreuves, qui se déroulent simultanément:
 - une épreuve individuelle par catégorie - les athlètes concourent dans toutes les divisions reconnues pour des médailles;
 - les athlètes concourent pour les prix dans chaque classe du tournoi postal, qui leur est attribuée uniquement en fonction du pointage qu'ils ont obtenu, peu importe leur division d'équipement et de leur âge ou leur sexe. Au total, 14 sept (7) médailles d'or (sept (7) par sexe) sont attribuées.

Version : 2024.02.05

TAC 3.21.1.3 Division exclue à partir du 1er janvier 2024

- le Championnat canadien de tir sur cible en plein air : Aucune.
- le Championnat canadien régional en salle : Aucune.
- le Championnat canadien de tir en campagne: pointeaux fixes, chasseur, arc long, instinctif
- le Championnat canadien de 3D en plein air: pointeaux fixes.
- le Championnat canadien de 3D en salle : pointeaux fixes.

Version : 2025.03.07

TAC 3.21.1.3 Division exclue à partir du 1er janvier 20245

- le Championnat canadien de tir sur cible en plein air : Aucune.
- le Championnat canadien régional en salle : Aucune.
- le Championnat canadien de tir en campagne: Arc à poulies Illimité, pointeaux fixes, chasseur, arc long, instinctif
- le Championnat canadien de 3D en plein air: pointeaux fixes.
- le Championnat canadien de 3D en salle : pointeaux fixes.

DRAFT

Version : 2024.02.05

TAC 4.2.1.2

Les groupes de classification de para-tir à l'arc sont reliés aux catégories compétitives de para-tir à l'arc.

W1 Ouvert (matériel des catégories ouvertes, conformément aux règles Livre 1- TAC 11.2.6 (voir Livre 3 Article 21.4.4).

Hommes

Femmes

Arc à poulies Ouvert (classification ouverte de para-tir à l'arc)

Hommes

Femmes

Arc recourbé Ouvert (classification ouverte de para-tir à l'arc)

Hommes

Femmes

Malvoyants (MV)

Il y a deux divisions communes en tir à l'arc pour les MV :

MV 1 les athlètes portent un bandeau sur les yeux; et

MV 2/3 les athlètes ne portent pas de bandeau sur les yeux.

Version : 2025.03.07

TAC 4.2.1.2

Les groupes de classification de para-tir à l'arc sont reliés aux catégories compétitives de para-tir à l'arc.

W1 Ouvert (matériel des catégories ouvertes, conformément aux règles Livre 4- TAC 11.2.6 (voir Livre 3 Article 21.4.4).

Hommes

Femmes

Arc à poulies Ouvert (classification ouverte de para-tir à l'arc)

Hommes

Femmes

Arc recourbé Ouvert (classification ouverte de para-tir à l'arc)

Hommes

Femmes

Malvoyants (MV)

Il y a deux divisions communes en tir à l'arc pour les MV :

- MV 1 les athlètes portent un bandeau sur les yeux; et
- MV 2/3 les athlètes ne portent pas de bandeau sur les yeux.

Version : 2024.02.05

TAC 4.3.3

Pour le Tir en Campagne :

- Division arc recourbé
- Division arc à poulies
- Division arc nu
- Division arc long
- Division arc Instinctif (WA Traditionnel)
- Division Illimité
- Division à pointeaux fixes
- Division Chasseur

Version : 2025.03.07

TAC 4.3.3

Pour le Tir en Campagne :

- Division arc recourbé
- Division arc à poulies
- Division arc nu
- Division arc long
- Division arc Instinctif (WA Traditionnel)
- Division Illimité
- Division à pointeaux fixes
- Division Chasseur

Version : 2024.02.05

4.3.7.

Pour le tir 3D canadien (voir [Livre 4, Tir en campagne et 3D](#)) :

- Division arc à poulies;
- Division arc nu;
- Division arc long
- Division Instinctif (WA Traditionnel).

Version : 2025.03.07

4.3.7.

Pour le tir à l'arc en 3D (voir [Livre 4, Tir en campagne et 3D](#)) :

- Division arc à poulies;
- Division arc nu
- Division arc long
- Division Instinctif (WA Traditionnel)

Version : 2024.02.05

AC 4.3.7

Pour le tir 3D canadien :

- Division arc nu
- Division traditionnel*
- Division arc long
- Division Illimité
- Division à pointeaux fixes
- Division chasseur
- Division Instinctif (WA Traditionnel)
- Distance connue (Known)

Version : 2025.03.07

AC 4.3.7

Pour le tir 3D canadien :

- Division arc nu
- Division traditionnel*
- Division arc long
- Division Illimité
- Division à pointeaux fixes
- Division chasseur
- Division Instinctif (WA Traditionnel)
- Distance connue (Known)

4.4. Catégories

La combinaison d'une classe et d'une division est appelée "catégorie" :

Arc recurbé			
Arc recurbé Femmes	RW	Arc recurbé Hommes	RM
Arc recurbé Under 21 Femmes	RU21W	Arc recurbé Under 21 Hommes	RU21M
Arc recurbé 50+ Femmes	R50W	Arc recurbé 50+ Hommes	R50M
Arc recurbé U18 Femmes	RU18W	Arc recurbé U18 Hommes	RU18M
Arc recurbé U15 Femmes	RU15W	Arc recurbé U15 Hommes	RU15M
Arc à poulies			
Arc à poulies Femmes	CW	Arc à poulies Hommes	CM
Arc à poulies U21 Femmes	CU21W	Arc à poulies U 21 Hommes	CU21M
Arc à poulies 50+ Femmes	C50W	Arc à poulies 50+ Hommes	C50M
Arc à poulies U18 Femmes	CU18W	Arc à poulies U18 Hommes	CU18M
Arc à poulies U15 Femmes	CU15W	Arc à poulies U15 Hommes	CU15M
Para archerie arc recurbé			
Arc recurbé Femmes Open	RWO	Arc recurbé Hommes Open	RMO
Para archerie arc à poulies			
Arc à poulies Femmes Open	CWO	Arc à poulies Hommes Open	CMO
W1 Ouvert			
Femmes W1 Open (recurbé/poulies)	WW1	Hommes W1 Open (recurbé/poulies)	MW1
Malvoyants			
Malvoyants 1	VI1	Malvoyants 2 / 3	VI2/3
Arc nu			
Arc nu Femmes	BW	Arc nu Hommes	BM
Arc nu U21 Femmes	BU21W	Arc nu U21 Hommes	BU21M
Arc nu U18 Femmes	BU18W	Arc nu U18 Hommes	BU18M
Arc nu U15 Femmes	BU15W	Arc nu U15 Hommes	BU18M
Arc Droit and Instinctive <small>(WA Traditional)</small>			
Arc droit Femmes	LW	Arc droit Hommes	LM
Arc Instinctif (WA Traditionnelle) Femmes	IW	Arc Instinctif (WA Traditionnel) Hommes	IM

* - Division instinctif (WA Traditionnelle)

4.4. Catégories

La combinaison d'une classe et d'une division est appelée "catégorie" :

Arc recurbé			
Arc recurbé Femmes	RW	Arc recurbé Hommes	RM
Arc recurbé Under 21 Femmes	RU21W	Arc recurbé Under 21 Hommes	RU21M
Arc recurbé 50+ Femmes	R50W	Arc recurbé 50+ Hommes	R50M
Arc recurbé U18 Femmes	RU18W	Arc recurbé U18 Hommes	RU18M
Arc recurbé U15 Femmes	RU15W	Arc recurbé U15 Hommes	RU15M
Arc à poulies			
Arc à poulies Femmes	CW	Arc à poulies Hommes	CM
Arc à poulies U21 Femmes	CU21W	Arc à poulies U 21 Hommes	CU21M
Arc à poulies 50+ Femmes	C50W	Arc à poulies 50+ Hommes	C50M
Arc à poulies U18 Femmes	CU18W	Arc à poulies U18 Hommes	CU18M
Arc à poulies U15 Femmes	CU15W	Arc à poulies U15 Hommes	CU15M
Para archerie arc recurbé			
Arc recurbé Femmes Open	RWO	Arc recurbé Hommes Open	RMO
Para archerie arc à poulies			
Arc à poulies Femmes Open	CWO	Arc à poulies Hommes Open	CMO
W1 Ouvert			
Femmes W1 Open (recurbé/poulies)	WW1	Hommes W1 Open (recurbé/poulies)	MW1
Malvoyants			
Malvoyants 1	VI1	Malvoyants 2 / 3	VI2/3
Arc nu			
Arc nu Femmes	BW	Arc nu Hommes	BM
Arc nu U21 Femmes	BU21W	Arc nu U21 Hommes	BU21M
Arc nu U18 Femmes	BU18W	Arc nu U18 Hommes	BU18M
Arc nu U15 Femmes	BU15W	Arc nu U15 Hommes	BU18M
Arc Droit and Instinctive et WA Traditionnel			
Arc droit Femmes	LW	Arc droit Hommes	LM
Arc Instinctif (WA Traditionnel) Femmes	IW	Arc Instinctif (WA Traditionnel) Hommes	IM

* [Division Instinctive \(WA Traditionnel\)](#)

TAC 4.4. CATÉGORIES (CANADA)

De plus, Tir à l'arc Canada reconnaît d'autres catégories :

Arc recourbé			
Arc recourbé Femmes	RW	Arc recourbé Homme	RM
Arc recourbé U21 Femmes	RU21W	Arc recourbé U21 Homme	RU21M
Arc recourbé 50+ Femmes	R50W	Arc recourbé 50+ Homme	R50M
Arc recourbé U18 Femmes	RU18W	Arc recourbé U18 Homme	RU18M
Arc recourbé U15 Femmes	RU15W	Arc recourbé U15 Homme	RU15M
Arc recourbé U13 Femmes	RU13W	Arc recourbé U13 Homme	RU13M
Arc recourbé U10 Femmes	RU10W	Arc recourbé U10 Homme	RU10M
Arc à poulies			
Arc à poulies Femmes	CW	Arc à poulies Homme	CM
Arc à poulies U21 Femmes	CU21W	Arc à poulies U21 Homme	CU21M
Arc à poulies 50+ Femmes	C50W	Arc à poulies 50+ Homme	C50M
Arc à poulies U18 Femmes	CU18W	Arc à poulies U18 Homme	CU18M
Arc à poulies U15 Femmes	CU15W	Arc à poulies U15 Homme	CU15M
Arc à poulies U13 Femmes	CU13W	Arc à poulies U13 Homme	CU13M
Arc à poulies U10 Femmes	CU10W	Arc à poulies U10 Homme	CU10M
Arc à poulies Illimité Femmes	UW	Arc à poulies Illimité Homme	UM
Arc à poulies Illimité 50+ Femmes	U50W	Arc à poulies Illimité 50+ Homme	U50M
Arc à poulies Illimité 60+ Femmes	U60W	Arc à poulies Illimité 60+ Homme	U60M
Arc à poulies Illimité U18 Femmes	UU18W	Arc à poulies Illimité U18 Homme	UU18M
Pointeaux fixes Femmes	FPW	Pointeaux fixes Homme	FPM
Chasseur Femmes	HW	Chasseur Homme	HM
Distance connue Femmes	KW	Distance connue Homme	KM
Distance connue U18 Femmes	KU18W	Distance connue U18 Homme	KU18M
Distance connue U15 Femmes	KU15W	Distance connue U15 Homme	KU15M
Distance connue U13 Femmes	KU13W	Distance connue U13 Homme	KU13M
Arc nu, Arc long, Arc instinctif <small>(Traditionnel pour WA)</small> et Traditionnel			
Arc nu Femmes	BW	Arc nu Homme	BM
Arc nu 50+ Femmes	B50W	Arc nu 50+ Homme	B50M
Arc nu U21 Femmes	BU21W	Arc nu U21 Homme	BU21M
Arc nu U18 Femmes	BU18W	Arc nu U18 Homme	BU18M
Arc nu U15 Femmes	BU15W	Arc nu U15 Homme	BU15M
Arc nu U13 Femmes	BU13W	Arc nu U13 Homme	BU13M
Arc Long Femmes	LW	Arc Long Homme	LM
Arc instinctif * Femmes	I*W	Arc instinctif * Homme	I*M
Traditionnel 50+ Femmes	T50W	Traditionnel 50+ Homme	T50M
Traditionnel U21 Femmes	TU21W	Traditionnel U21 Homme	TU21M
Traditionnel U18 Femmes	TU18W	Traditionnel U18 Homme	TU18M
Traditionnel U15 Femmes	TU15W	Traditionnel U15 Homme	TU15M
Traditionnel U13 Femmes	TU13W	Traditionnel U13 Homme	TU13M

* - Division Instinctive (WA Traditional)

Version : 2025.03.07

TAC 4.4. CATÉGORIES (CANADA)

De plus, Tir à l'arc Canada reconnaît d'autres catégories :

Arc recurbé			
Arc recurbé Femmes	RW	Arc recurbé Homme	RM
Arc recurbé U21 Femmes	RU21W	Arc recurbé U21 Homme	RU21M
Arc recurbé 50+ Femmes	R50W	Arc recurbé 50+ Homme	R50M
Arc recurbé U18 Femmes	RU18W	Arc recurbé U18 Homme	RU18M
Arc recurbé U15 Femmes	RU15W	Arc recurbé U15 Homme	RU15M
Arc recurbé U13 Femmes	RU13W	Arc recurbé U13 Homme	RU13M
Arc recurbé U10 Femmes	RU10W	Arc recurbé U10 Homme	RU10M
Arc à poulies			
Arc à poulies Femmes	CW	Arc à poulies Homme	CM
Arc à poulies U21 Femmes	CU21W	Arc à poulies U21 Homme	CU21M
Arc à poulies 50+ Femmes	C50W	Arc à poulies 50+ Homme	C50M
Arc à poulies U18 Femmes	CU18W	Arc à poulies U18 Homme	CU18M
Arc à poulies U15 Femmes	CU15W	Arc à poulies U15 Homme	CU15M
Arc à poulies U13 Femmes	CU13W	Arc à poulies U13 Homme	CU13M
Arc à poulies U10 Femmes	CU10W	Arc à poulies U10 Homme	CU10M
Arc à poulies Illimité Femmes	UW	Arc à poulies Illimité Homme	UM
Arc à poulies Illimité 50+ Femmes	U50W	Arc à poulies Illimité 50+ Homme	U50M
Arc à poulies Illimité 60+ Femmes	U60W	Arc à poulies Illimité 60+ Homme	U60M
Arc à poulies Illimité U18 Femmes	UU18W	Arc à poulies Illimité U18 Homme	UU18M
Pointeaux fixes Femmes	FPW	Pointeaux fixes Homme	FPM
Chasseur Femmes	HW	Chasseur Homme	HM
Distance connue Femmes	KW	Distance connue Homme	KM
Distance connue U18 Femmes	KU18W	Distance connue U18 Homme	KU18M
Distance connue U15 Femmes	KU15W	Distance connue U15 Homme	KU15M
Distance connue U13 Femmes	KU13W	Distance connue U13 Homme	KU13M
Arc nu, Arc long, Arc instinctif (Traditionnel pour WA) et Traditionnel			
Arc nu Femmes	BW	Arc nu Homme	BM
Arc nu 50+ Femmes	B50W	Arc nu 50+ Homme	B50M
Arc nu U21 Femmes	BU21W	Arc nu U21 Homme	BU21M
Arc nu U18 Femmes	BU18W	Arc nu U18 Homme	BU18M
Arc nu U15 Femmes	BU15W	Arc nu U15 Homme	BU15M
Arc nu U13 Femmes	BU13W	Arc nu U13 Homme	BU13M
Arc Long Femmes	LW	Arc Long Homme	LM
WA Traditionnel* Femmes	I*W	WA Traditionnel* Homme	I*M
Traditionnel 50+ Femmes	T50W	Traditionnel 50+ Homme	T50M
Traditionnel U21 Femmes	TU21W	Traditionnel U21 Homme	TU21M
Traditionnel U18 Femmes	TU18W	Traditionnel U18 Homme	TU18M
Traditionnel U15 Femmes	TU15W	Traditionnel U15 Homme	TU15M
Traditionnel U13 Femmes	TU13W	Traditionnel U13 Homme	TU13M

* - Division Instinctive (WA Traditional)

Version : 2024.02.05

TAC 4.5.7.0.2.3 Épreuve par équipe mixte en 3D

L'épreuve par équipe mixte est une épreuve distincte. Les frais d'inscription par équipe seront fixés avant chaque édition des Championnats. Chaque équipe est inscrite avant les Championnats :

Les provinces peuvent désigner une équipe mixte issue des groupes suivants :

Groupe	Division / Classe	Pas de tir/Verges max.
Connue (Known)	K50 et chasseur [†]	Orange/50 verges
Senior, à poulies	Senior illimité et pointeaux fixes	Orange/50 verges
Jeunes, Dist. connue	Dist. Connue U18 et U15	Blanc/30 verges
Sans mire	Traditionnel, nu, instinctif (traditionnel pour WA) et long	Blanc/30 verges

^(†) - Chasseur tirera sur une distance maximale de 50 verges pour l'épreuve par équipe mixte.

Une équipe mixte est composée d'une femme et d'un homme du même groupe.

À compter d'une date fixée par le COL, toutes les places restantes pourront être attribuées à des personnes;

Un minimum de quatre (4) et un maximum de huit (8) équipes dans chacun des quatre (4) groupes, soit un total de 32 équipes.

Version : 2025.03.07

TAC 4.5.7.0.2.3 Épreuve par équipe mixte en 3D

L'épreuve par équipe mixte est une épreuve distincte. Les frais d'inscription par équipe seront fixés avant chaque édition des Championnats. Chaque équipe est inscrite avant les Championnats :

- L'inscription pour l'équipe mixte est disponible avant les Championnats jusqu'au jour de la compétition par équipe mixte.
- Les OPTS provinces peuvent désigner une équipe mixte dans les groupes suivants :

Groupe	Division / Classe	Pas de tir/Verges max.
Connue (Known)	K50 et chasseur [†]	Orange/50 verges
Senior, à poulies	Senior illimité et pointeaux fixes	Orange/50 verges
Jeunes, Dist. connue	Dist. Connue U18 et U15	Blanc/30 verges
Sans mire	Traditionnel, nu, instinctif (traditionnel pour WA) et long	Blanc/30 verges

^(†) - Chasseur tirera sur une distance maximale de 50 verges pour l'épreuve par équipe mixte.

- Une équipe mixte est composée d'une athlète féminine et d'un athlète masculin du même groupe qui participent aussi aux épreuves individuelles des Championnats canadiens de tir 3D en plein air.
- L'inscription des équipes mixtes est réservée aux OPTS jusqu'à un mois avant la date limite d'inscription aux Championnats canadiens de 3D de plein air.
- Un mois avant la date limite d'inscription aux Championnats canadiens de 3D en plein air, les places restantes seront attribuées selon le principe du premier arrivé, premier servi aux équipes de personnes (équipe ouverte) qui répondent aux exigences d'un groupe identifié ci-dessus. Les membres d'une équipe ouverte ne doivent pas nécessairement être de la même province ou du même territoire.
- À compter d'une date fixée par le COL, toutes les places restantes pourront être attribuées à des personnes;
- Un minimum de quatre (4) et un maximum de huit (8) équipes dans chacun des quatre (4) groupes, soit un total de 32 équipes.

Version : 2024.02.05

TAC 4.8.3.2

La compétition doit être enregistrée auprès de Tir à l'arc Canada au moins sept (7) jours avant la date de début du tournoi. Une compétition n'est pas considérée enregistrée tant que Tir à l'arc Canada n'a pas reçu les frais d'inscription pour la compétition.

Version : 2025.03.07

AC 4.8.3.2

La compétition doit être enregistrée auprès de Tir à l'arc Canada au moins sept (7) jours avant la date de début du tournoi. Les événements enregistrés dans les six (6) jours précédant le début du tournoi ne seront pas approuvés, sauf si des circonstances atténuantes peuvent être prouvées pour justifier le retard d'enregistrement. Une compétition n'est pas considérée enregistrée tant que Tir à l'arc Canada n'a pas reçu les frais d'inscription pour la compétition.

DRAFT

Version : 2024.02.05

Version : 2025.03.07

TAC 4.8.3.8 (nouveau en 2025)

Pour les épreuves organisées au Canada et enregistrées auprès de World Archery, le club hôte doit conserver une copie de toutes les fiches de pointage pendant au moins 12 mois après l'événement. La copie conservée de la fiche de pointage peut être soit sur papier, soit sous forme électronique.

DRAFT

DRAFT

Version : 2024.02.05

Version : 2025.03.07

TAC 7.2.2 (nouveau en 2025)

L'utilisation de cibles produites par un fabricant autorisé par World Archery s'applique aussi aux compétitions enregistrées par Tir à l'arc Canada.

DRAFT

Version : 2024.02.05

TAC 7.2.2.3

re: pointage de tir sur cible en salle

Pour toutes les catégories de tir ayant des divisions Arc à poulies (sauf la division para-arc à poulies W1) au Canada...

Pour les épreuves à 18m et 25m en salle :

le blason Arc à poulies doit être utilisé; OU

si le blason combiné est utilisé;

seul le petit dix marque 10 pour l'Arc à poulies, le reste de la zone pointage jaune doit compter 9;

ceci inclut:

o toutes les classes d'âge

o la division Arc à poulies

o la division Arc à poulies illimité

o la division Arc à poulies «pointeaux fixes»

o (division Chasseur).

Pour la division Para-Arc à poulies W1, dont les athlètes utilisent des mires d'arc recourbé ...

Pour les rondes à 18m et 25m en salle :

le blason Arc recourbé doit être utilisé; OU

si le blason combiné est utilisé le gros dix Arc recourbé doit compter 10, le reste de la zone pointage jaune doit compter 9.

Pour l'épreuve canadienne 300 en salle :

Pour toutes les catégories le blason combiné doit être utilisé : le petit dix doit compter "X" avec valeur 10:

le gros dix doit compter 10 et

le reste de la zone pointage jaune doit compter 9.

(Voir l'image 4 : 1-10 Zones de pointage du blason).

Version : 2025.03.07

TAC 7.2.2.3

re: pointage de tir sur cible en salle

Pour toutes les catégories de tir ayant des divisions Arc à poulies (sauf la division para-arc à poulies W1 **Open**) au Canada...

Pour les épreuves à 18m et 25m en salle :

le blason Arc à poulies doit être utilisé; OU

si le blason combiné est utilisé;

seul le petit dix marque 10 pour l'Arc à poulies, le reste de la zone pointage jaune doit compter 9;

ceci inclut:

o toutes les classes d'âge

o la division Arc à poulies

o la division Arc à poulies illimité

o la division Arc à poulies «pointeaux fixes»

o (division Chasseur).

Pour la division Para-Arc à poulies W1 **Open**, dont les athlètes utilisent des mires d'arc recourbé ...

Pour les rondes à 18m et 25m en salle :

le blason Arc recourbé doit être utilisé; OU

si le blason combiné est utilisé le gros dix Arc recourbé doit compter 10, le reste de la zone pointage jaune doit compter 9.

Pour l'épreuve canadienne 300 en salle :

Pour toutes les catégories le blason combiné doit être utilisé : le petit dix doit compter "X" avec valeur 10:

le gros dix doit compter 10 et

le reste de la zone pointage jaune doit compter 9.

(Voir l'image 4 : 1-10 Zones de pointage du blason).

Version : 2024.02.05

Version : 2025.03.07

TAC 8.2.1 (nouveau pour 2025)

L'utilisation de cibles produites par un fabricant autorisé par World Archery s'applique aussi aux compétitions enregistrées par Tir à l'arc Canada.

DRAFT

Version : 2024.02.05

ANN 3.2.2

Le Programme des événements du Championnat canadien de tir sur cible en plein air doit être cédulé tel que convenu par le comité exécutif de Tir à l'arc Canada et le comité d'organisation. En plus des épreuves de tir, les activités suivantes doivent être programmées:

- une nouvelle compétition optionnelle,
- des événements sociaux,
- un stage des juges nationaux,
- une ou plusieurs réunions d'information sur le tournoi,
- une inspection de l'équipement,
- l'assemblée générale annuelle de Tir à l'arc Canada,
- une réunion du conseil d'administration,
- la remise des médailles

Version : 2025.03.07

ANN 3.2.2

Le Programme des événements du Championnat canadien de tir sur cible en plein air doit être cédulé tel que convenu par le comité exécutif de Tir à l'arc Canada et le comité d'organisation. En plus des épreuves de tir, les activités suivantes doivent être programmées :

- une nouvelle compétition optionnelle,
 - des événements sociaux,
 - un stage des juges nationaux,
 - une ou plusieurs réunions d'information sur le tournoi,
 - une inspection de l'équipement,
 - l'assemblée générale annuelle de Tir à l'arc Canada,
 - une réunion du conseil d'administration,
 - la remise des médailles.
-

Version : 2024.02.05

ANN 3.2.3.4 Invités

(voir Article 2.2.10, Livre 1 re Invités)

Les Invités peuvent s'enregistrer et tirer avec les compétiteurs canadiens, cependant les Invités ne pourront pas recevoir les récompenses des Championnats canadiens.

ANN 3.2.3.4.1

Si des Invités se retrouvent dans les épreuves des médailles, les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze seront attribués aux trois meilleurs participants canadiens.

ANN 3.2.3.4.2

Si plus de deux Invités se retrouvent dans les épreuves des médailles, alors les archers éliminés en quarts de finale tireront un tir de barrage d'une flèche pour déterminer les 5^{ième}, 6^{ième}, 7^{ième} et 8^{ième} places comme indiqué dans le Livre 2, Article 14.5.2

Version : 2025.03.07

ANN 3.2.3.4 Invités

(voir Article 2.2.10, Livre 1 re Invités)

Les Invités peuvent s'enregistrer et tirer avec les compétiteurs canadiens **en ronde de qualification**, cependant les Invités ne pourront **pas participer aux éliminatoires ou** recevoir les récompenses des Championnats canadiens.

ANN 3.2.3.4.1

~~Si des Invités se retrouvent dans les épreuves des médailles, les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze seront attribués aux trois meilleurs participants canadiens.~~ **Si des invités participent dans des catégories où des médailles sont décernées en fonction des résultats des rondes de qualification conformément à TAC 3.18.7.1, la ou les médailles d'or et, le cas échéant, d'argent, seront remises au ou aux deux meilleurs participants canadiens.**

ANN 3.2.3.4.2

~~Si plus de deux Invités se retrouvent dans les épreuves des médailles, alors les archers éliminés en quarts de finale tireront un tir de barrage d'une flèche pour déterminer les 5^{ième}, 6^{ième}, 7^{ième} et 8^{ième} places comme indiqué dans le Livre 2, Article 14.5.2~~

Version : 2024.02.05

ANN 3.3.13.2

Il y aura un minimum de quatre (4) parcours de six (6) cibles pour l'épreuve éliminatoire **Pool Shoot-Up**.

- Chaque parcours sera organisé conformément à l'article 8.1.1.11;
- Les 24 cibles des deux (2) parcours de qualification peuvent être divisées en quatre (4) parcours de six (6) cibles ou de nouveaux parcours peuvent être mis en place pour accueillir les spectateurs.

Version : 2025.03.07

ANN 3.3.13.2

Il y aura un minimum de quatre (4) parcours de six (6) cibles pour l'épreuve éliminatoire **Pool Shoot-Up**.

- Chaque parcours sera organisé conformément à l'article 8.1.1.11;
- Les 24 cibles des deux (2) parcours de qualification peuvent être divisées en quatre (4) parcours de six (6) cibles ou de nouveaux parcours peuvent être mis en place pour accueillir les spectateurs.

DRAFT

Version : 2024.02.05

ANN 3.7.0 Procédures générales

- Les duels sont tirés en quatre volées de six flèches par équipe.
- Tous les duels de chaque étape sont tirés simultanément avec chaque équipe sur sa propre cible, sauf :
 - Le duel de la finale sera un tir alterné par équipe, si l'horaire le permet.
- Le pointage est noté après chaque volée.
 - Au cours des éliminations du tournoi de type « tournoi à la ronde », chaque équipe se rendra aux cibles pour des pointages.
 - Au cours des demi-finales et des finales, chaque équipe désignera un agent qui vérifiera les pointages des flèches invoqués et enregistrés par un arbitre affecté à chaque paire de cibles. L'agent retirera les flèches de l'équipe et les ramènera sur la ligne de tir après la deuxième volée.
- Les coureurs retourneront la carte de pointage de chaque duel au responsable des pointages dès que possible après chaque volée.
- Des abris peuvent être utilisés pour les arbitres, les agents et les coureurs afin d'accélérer le processus.
- Une égalité est brisée selon les règles normales de duel par équipe de l'épreuve olympique en épreuve éliminatoire, mais la moitié des points de bonus par volée de l'équipe (en ignorant les points fractionnaires) sera ajoutée au pointage des trois flèches tirées dans les volées de bris d'égalité.

Version : 2025.03.07

ANN 3.7.0 Procédures générales

- Les duels sont tirés en quatre volées de six flèches par équipe.
- Tous les duels de chaque étape sont tirés simultanément avec chaque équipe sur sa propre cible, sauf :
 - Le duel de la finale sera un tir alterné par équipe, si l'horaire le permet.
- Le pointage est noté après chaque volée.
 - Au cours des éliminations du tournoi de type « tournoi à la ronde », chaque équipe se rendra aux cibles pour des pointages.
 - Au cours des demi-finales et des finales, chaque équipe désignera un agent qui vérifiera les pointages des flèches invoqués et enregistrés par un arbitre affecté à chaque paire de cibles. L'agent retirera les flèches de l'équipe et les ramènera sur la ligne de tir après la deuxième volée.
- Les coureurs retourneront la carte de pointage de chaque duel au responsable des pointages dès que possible après chaque volée.
- Des abris peuvent être utilisés pour les arbitres, les agents et les coureurs afin d'accélérer le processus.
- ~~Une égalité est brisée selon les règles normales de duel par équipe de l'épreuve olympique en épreuve éliminatoire. sauf que la moitié des points de bonus par volée de l'équipe (en ignorant les points fractionnaires) sera ajoutée au pointage des trois flèches tirées dans les volées de bris d'égalité.~~

Version : 2024.02.05

ANN 3.9.4.2

Le directeur du tournoi postal doit publier tous les mois les pointages et les moyennes.

Version : 2025.03.07

APP3.9.4.2

Le (ou la) directeur coordonnateur(trice) du tournoi postal doit publier tous les mois les pointages et les moyennes.

DRAFT

Version : 2024.02.05

12.8. FUMER

Il est interdit de fumer, y compris d'utiliser des cigarettes électroniques, dans ou devant la zone des athlètes.

Version : 2025.03.07

12.8. FUMAGE

Il est interdit de fumer, y compris d'utiliser des cigarettes électroniques, dans ou devant la zone des athlètes.

TAC 12.8.1

Pour tous les événements, il est interdit de fumer, de vapoter ou d'utiliser des cigarettes électroniques sur le terrain de jeu pendant le programme de compétition publié.

Pour les événements majeurs de TAC, cette interdiction est étendue aux champs de tir, à la zone réservée aux spectateurs et/ou à d'autres zones désignées à tout moment. Toute personne souhaitant fumer, vapoter ou utiliser des cigarettes électroniques doit se rendre dans une zone désignée ou à l'extérieur du champ de tir à une distance minimale de dix (10) mètres de l'entrée du champ de tir.

Les règlements locaux applicables doivent toujours être respectés pour tous les événements.

TAC 12.8.2

Toutes les personnes accréditées, officielles et bénévoles du tournoi doivent s'abstenir de transporter, de consommer, d'utiliser ou d'être sous l'influence de substances intoxicantes (alcool, cannabinoïdes, opioïdes, etc.) quand elles se trouvent sur le terrain de jeu, les terrains d'entraînement et autres zones désignées. Les infractions à cette règle et les sanctions applicables seront régies par les procédures décrites dans le Livre 2, TAC 13.9.3 PANEL DE COMPÉTITION. Les personnes bénéficiant d'une exemption pour usage médical seront prises en considération.

Version : 2024.02.05

[Note de TAC : Pour plus d'informations sur ce que l'on considère comme une conduite antisportive au Canada, voir le Livre 1, Annexe 2 - Code de conduite et d'éthique de Tir à l'arc Canada et le Code de conduite universel canadien pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (UCCMS)].

Version : 2025.03.07

TAC 15.1.7.1

Les comportements antisportifs ou autres violations du Code de conduite (le « Code ») ne seront pas tolérés. Les comportements signalés aux officiels de la compétition ou observés par ceux-ci de la part d'un(e) athlète, d'un(e) entraîneur(e) ou de toute personne considérée comme assistant un(e) athlète seront traités conformément aux dispositions du Livre 2, TAC 3.13.9 PANEL DE COMPÉTITION.

[Note de TAC : Pour plus d'informations sur ce que l'on considère comme une conduite antisportive au Canada, voir le Livre 1, Annexe 2 - Code de conduite et d'éthique de Tir à l'arc Canada et le Code de conduite universel canadien pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (UCCMS)].

DRAFT

Version : 2024.02.05

TAC 22.11.5

Les télémètres peuvent être utilisés par les archers afin de déterminer la distance.

- K50 articles ; TAC 22.17.5, TAC 22.17.6, TAC 22.17.7 s'appliqueront aussi.

Version : 2025.03.07

TAC 22.11.5

Les télémètres peuvent être utilisés par les archers afin de déterminer la distance.

- ~~K50~~ **Articles connus**; TAC 22.17.5, TAC 22.17.6, TAC 22.17.7 s'appliqueront aussi.

Version : 2024.02.05

TAC 22 Matériel des athlètes – Tir à l'arc Canada

Pour le Tir en campagne, les articles WA 22.1; 22.2; 22.3 (divisions arc recourbé, arc à poulies et arc nu, respectivement) s'appliquent aussi au matériel des athlètes autorisé aux épreuves de tir en campagne inscrites auprès de Tir à l'arc Canada. Des divisions supplémentaires (décrites dans les articles TAC 22.8 à TAC 22.11) sont reconnues par Tir à l'arc Canada, mais ne sont pas reconnues par la World Archery.

Tir à l'arc Canada reconnaît les divisions d'équipement suivantes pour le tir en campagne :

WA 22.1	Arc recourbé	Toutes les classes
WA 22.3	Arc nu	Toutes les classes
WA 22.4	Arc instinctif (Traditionnel pour WA)	Classes seniors
WA 22.5	Division Arc long	Classes seniors
WA 22.2	Arc à poulies	Toutes les classes
TAC 22.8	Arc à poulies illimité	Classes seniors
TAC 22.9	Arc à poulies «pointeaux fixes»	Classes seniors
TAC 22.11	Chasseur	Classes seniors

En ce qui concerne le tir 3D canadien, les articles WA 22.1 & 22.2 (divisions arc recourbé, et arc à poulies, respectivement) ne SONT PAS RECONNUS pour les compétitions de tir 3D inscrites auprès de Tir à l'arc Canada. Des divisions supplémentaires (décrites dans les articles TAC 22.8 à TAC 22.17) sont reconnues par Tir à l'arc Canada, mais ne sont pas reconnues par la World Archery:

WA 22.3	Arc nu	classes seniors
WA 22.4	Arc instinctif (Traditionnel pour WA)	classes seniors
WA 22.5	Division Arc long	classes seniors
TAC 22.8	Arc à poulies illimité	Toutes les classes
TAC 22.9	Arc à poulies «pointeaux fixes»	classes seniors
TAC 22.14	Arc traditionnel	classes 50+,60+, U21, U18, U15, U13
TAC 22.11	Chasseur	classes seniors

Version : 2025.03.07

TAC 22 Matériel des athlètes – Tir à l'arc Canada

Pour le Tir en campagne, les articles WA 22.1; 22.2; 22.3 (divisions arc recourbé, arc à poulies et arc nu, respectivement) s'appliquent aussi au matériel des athlètes autorisé aux épreuves de tir en campagne inscrites auprès de Tir à l'arc Canada. Des divisions supplémentaires (décrites dans les articles TAC 22.8 à TAC 22.11) sont reconnues par Tir à l'arc Canada, mais ne sont pas reconnues par la World Archery.

Tir à l'arc Canada reconnaît les divisions d'équipement suivantes pour le tir en campagne :

WA 22.1	Arc recourbé	Toutes les classes
WA 22.3	Arc nu	Toutes les classes
WA 22.4	Arc instinctif (Traditionnel pour WA)	Classes seniors
WA 22.5	Division Arc long	Classes seniors
WA 22.2	Arc à poulies	Toutes les classes
TAC 22.8	Arc à poulies illimité	Classes seniors
TAC 22.9	Arc à poulies «pointeaux fixes»	Classes seniors
TAC 22.11	Chasseur	Classes seniors

En ce qui concerne le tir 3D canadien, les articles WA 22.1 & 22.2 (divisions arc recourbé, et arc à poulies, respectivement) ne SONT PAS RECONNUS pour les compétitions de tir 3D inscrites auprès de Tir à l'arc Canada. Des divisions supplémentaires (décrites dans les articles TAC 22.8 à TAC 22.17) sont reconnues par Tir à l'arc Canada, mais ne sont pas reconnues par la World Archery:

WA 22.3	Arc nu	classes seniors
WA 22.4	Arc instinctif (Traditionnel pour WA)	classes seniors
WA 22.5	Division Arc long	classes seniors
TAC 22.8	Arc à poulies illimité	Toutes les classes classes seniors, 50+, 60+
TAC 22.9	Arc à poulies «pointeaux fixes»	classes seniors
TAC 22.14	Arc traditionnel	classes 50+, 60+, U21, U18, U15, U13
TAC 22.11	Chasseur	classes seniors

DRAFT

Version : 2024.02.05

22.4. Division Arc instinctif (Traditionnel pour WA)

[Note TAC : Afin de différencier WA Division traditionnelle de la division traditionnelle de TAC, , TAC inscrira Instinctif (WA Traditionnel) dans son livre de règlements].

Pour la Division Arc instinctif (Traditionnel pour WA), le matériel suivant est autorisé :

Version : 2025.03.07

22.4. Division Arc instinctif (Traditionnel pour WA)

[Note TAC : Afin de différencier WA Division traditionnelle de la division traditionnelle de TAC, , TAC inscrira Instinctif (Division Traditionnel pour WA) dans son livre de règlements].

Pour la Division Arc instinctif (Traditionnel pour WA), le matériel suivant est autorisé :

DRAFT

Version : 2024.02.05

26.4.

Il est interdit de fumer, y compris des cigarettes électroniques, dans ou devant la zone réservée aux athlètes.

Version : 2025.03.07

26.4.

Il est interdit de fumer, y compris des cigarettes électroniques, dans ou devant la zone réservée aux athlètes.

TAC 26.4.1

Pour tous les événements, il est interdit de fumer, de vapoter ou d'utiliser des cigarettes électroniques sur le terrain de jeu pendant le programme de compétition publié.

Pour les événements majeurs de TAC, cette interdiction est étendue aux champs de tir d'entraînement, à la zone réservée aux spectateurs et/ou à d'autres zones désignées à tout moment. Toute personne souhaitant fumer, vapoter ou utiliser des cigarettes électroniques doit se rendre dans une zone désignée ou à l'extérieur du champ de tir à une distance minimale de dix (10) mètres de l'entrée du champ de tir.

Les règlements locaux applicables doivent toujours être respectés pour tous les événements.

TAC 26.4.2

Toutes les personnes accréditées, officielles et bénévoles du tournoi doivent s'abstenir de transporter, de consommer, d'utiliser ou d'être sous l'influence de substances intoxicantes (alcool, cannabinoïdes, opioïdes, etc.) lorsqu'elles se trouvent sur le terrain de jeu, les terrains d'entraînement et autres zones désignées. Les infractions à cette règle et les sanctions applicables seront régies par les procédures décrites dans le Livre 2, TAC 13.9.3 PANEL DE COMPÉTITION. Les personnes bénéficiant d'une exemption pour usage médical seront prises en considération.

DRAFT

Version : 2024.02.05

27.6.1.

Les comportements anti-sportifs, manquant de fair-play ne seront pas tolérés. De tels comportements de la part d'un(e) athlète ou de quiconque aidant un(e) athlète aura pour conséquence la disqualification de l'athlète ou de la personne en question et pourrait entraîner sa suspension pour des épreuves à venir (voir aussi [Appendice 1- Procédures pour le Congrès du Livre 1](#), [Appendice 2-Code d'Éthique et de Conduite du Livre 1](#)).

Version : 2025.03.07

27.6.1.

Les comportements anti-sportifs, manquant de fair-play ne seront pas tolérés. De tels comportements de la part d'un(e) athlète ou de quiconque aidant un(e) athlète aura pour conséquence la disqualification de l'athlète ou de la personne en question et pourrait entraîner sa suspension pour des épreuves à venir (voir aussi [Appendice 1- Procédures pour le Congrès du Livre 1](#), [Appendice 2-Code d'Éthique et de Conduite du Livre 1](#)).

TAC 27.6.1

Les comportements antisportifs ou autres violations du Code de conduite (le « Code ») ne seront pas tolérés. Les comportements signalés aux officiels de la compétition ou observés par ceux-ci de la part d'un(e) athlète, d'un(e) entraîneur(e) ou de toute personne considérée comme assistant un(e) athlète seront traités conformément aux dispositions du Livre 2, TAC 3.13.9 PANEL DE COMPÉTITION.

[Note de TAC : Pour plus d'informations sur ce qui est considéré comme un comportement antisportif au Canada, voir le Livre 1, [Appendice 2-Code d'Éthique et de Conduite de Tir à l'arc Canada](#) et le [Code de conduite universel canadien pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport \(CCUMS\)](#)].